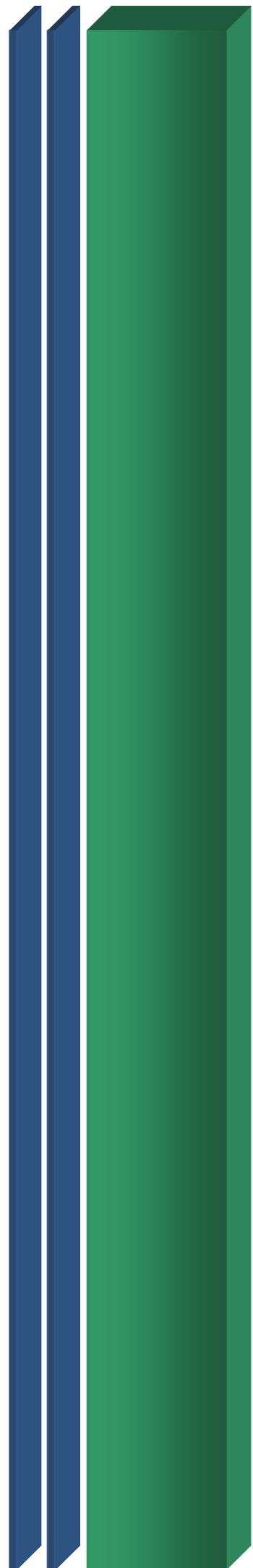




SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

**Rapport du maire
sur la situation financière
de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**

21 novembre 2011



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tel que l'exige la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit faire, chaque année, le point sur la situation financière de la Ville.

ANNÉE 2010

C'est finalement sous protêt que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a acquitté les soldes des quotes-parts d'agglomération pour les années 2008, 2009, 2010. La somme de 5 011 532 \$ a ainsi été versée à la Ville de Québec, sans préjudice ni admission de la part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures quant au bien-fondé de la réclamation. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve également tout recours en répétition de l'indu pour les sommes réclamées, tant en capital qu'en intérêts.

À la suite de cette décision, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le 7 novembre dernier ses états financiers pour l'année 2010. Le bilan montre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour 2010 de 279 079 \$. La constatation de la totalité du montant reçu dans le cadre du Programme 2006-2010 de la taxe d'accise sur l'essence dans les revenus de 2009, l'augmentation de la quote-part d'agglomération (15 425 799 \$ en 2010 comparativement à 13 157 638 \$ en 2009) et le paiement sous protêt mentionné précédemment expliquent en partie la diminution de l'excédent qui, en comparaison, était de 4,3 M\$ en 2009.

ANNÉE 2011

En terme vinicole, il serait juste de qualifier l'année 2011 de « grand cru » sur le plan économique. Au cours de la période s'étendant de septembre 2010 à septembre 2011, plus de 80 M\$ d'investissements ont été réalisés sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, dont 25 M\$ dans le domaine industriel seulement.

Le volet municipal n'est pas en reste, alors que nous avons fait honneur à notre réputation en demeurant très actifs. Plusieurs projets, financés soit par règlement d'emprunt, par nos surplus ou à même notre budget de fonctionnement, ont vu le jour.

Immobilisations

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2011 totalisent 8 995 643 \$.

Parmi les principales réalisations, notons :

- | | |
|--|--------------|
| - Resurfçage du réseau routier | 1 375 000 \$ |
| - Réfection de la rue Lionel-Groulx
(aqueduc, égouts, voirie, pavage) | 1 261 951 \$ |

- Travaux rues Honoré-Beaugrand/ Pierre-Geroges-Roy (conduits, piste cyclable, réaménagement)	1 157 207 \$
- Place des Générations	702 117 \$
- Poste de suppression du rang des Mines	676 702 \$
- Réaménagement de l'intersection route 138/rue Jean-Juneau	614 709 \$

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a également dû assumer une quote-part d'agglomération de 16,6 M\$, laquelle montre une augmentation astronomique d'environ 40 % depuis 2008.

N'en demeure pas moins que grâce à une gestion responsable directement compatible avec la Planification stratégique (Mission, Vision, Valeurs) adoptée par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au mois de juin 2011, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire.

LE SURPLUS

Le surplus accumulé non affecté en date de ce jour est de 224 088 \$.

LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au www.ville.st-augustin.qc.ca.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit.

Le maire

Salaire de base :	60 873,00 \$
Allocation non imposable :	14 921,00 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 056,00 \$

Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 355,00 \$
Allocation non imposable :	5 678,00 \$
Membre d'un comité :	1 842,00 \$

BUDGET 2012 et PTI 2012-2013-2014

Le budget 2012 et le Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 seront adoptés le lundi 19 décembre prochain.

Notre objectif pour l'année 2012 sera de poursuivre l'amélioration des infrastructures de la Ville tout en conservant le compte de taxes le plus raisonnable possible. Le tout, bien entendu, afin de respecter la capacité de payer des citoyens.

Marcel Corriveau, maire